

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse
Communiqué de presse sur les Nations unies
Embargo : mercredi 26 janvier 1994 à 00 h 01 GMT

Index FI : IOR 40/02/94

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFPI -

NATIONS UNIES

Amnesty International demande expressément
que les forces de maintien de la paix protègent
les droits de l'homme

Une délégation d'Amnesty International est en ce moment même au Mozambique où elle s'entretient avec les forces de maintien de la paix des Nations unies (ONU). Elle lance un appel pour que les opérations ainsi menées à travers le monde prennent systématiquement en considération la question des droits de l'homme.

« Les opérations de maintien de la paix se sont multipliées de manière alarmante au cours des deux dernières années. Il est capital que la protection des droits fondamentaux fasse partie intégrante de chacune de ces interventions. Bien que certaines aient eu un impact globalement positif sur la situation des droits de l'homme, d'autres ont négligé ce problème, dans des pays comme l'Angola et la Somalie, ce qui a eu des effets désastreux », a déclaré l'Organisation.

« Plusieurs projets ont été marqués d'une forte imagination, et le respect des droits de l'homme (grâce à une politique de surveillance et d'information) y prenait une part essentielle dans le cadre du processus de maintien de la paix. En revanche, dans d'autres pays, cet aspect a été négligé et le personnel de l'ONU s'est abstenu d'intervenir, alors que de graves violations des droits de l'homme étaient perpétrées sous ses yeux. Cela ne doit pas continuer », a souligné Amnesty International.

L'Organisation mondiale de défense des droits de l'homme demande aujourd'hui qu'une réflexion soit menée sur les opérations de maintien de la paix récentes ou en cours. Elle adresse des recommandations aux Nations unies dans un programme en 15 points. « Nous aimerions que l'ONU adopte une approche cohérente, a-t-elle précisé, qui soulignerait toute l'importance de la prévention des violations des droits de l'homme et de leur promotion, même après le départ des casques bleus. » Dans son rapport, Amnesty International critique, sans ménagement aucun, la manière dont a été traitée la question des droits fondamentaux dans les opérations de maintien de la paix. En Angola, par exemple, la situation des droits de l'homme est, une fois encore, épouvantable. Plusieurs centaines de prisonniers et de civils ont été tués pour des motifs politiques, aussi bien par le gouvernement que par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), depuis le mois de novembre 1992, après que l'UNITA eut rejeté les résultats des élections nationales. L'Organisation pense que l'incapacité de l'ONU à soutenir les mesures visant à mettre fin aux violations des droits de l'homme a contribué à la rupture finale du processus de paix.

L'opération militaire massive lancée en Somalie visait à mettre un terme aux massacres entre clans, qui empêchaient d'acheminer des vivres pour combattre la famine, et à reconstruire un pays dévasté. L'aide humanitaire qu'elle a pu apporter a été annulée par cinq mois d'affrontements entre la faction du général Mohamed Farah Aidid et les troupes de l'ONU. Ces dernières ont tué ou détenu des centaines de Somaliens. Certains de ces homicides semblaient illégaux au regard des normes internationales et l'ONU a maintenu des personnes en détention sans inculpation, sans définir leur situation au regard de la loi, et sans leur permettre de voir leur famille.

« Les troupes de l'ONU ne doivent jamais avoir l'autorisation de violer les normes – difficilement établies – des Nations unies elles-mêmes, ni se considérer libres de ne pas respecter les traités que l'ONU demande précisément aux gouvernements de respecter. Nous avons appris, avec l'exemple de la Somalie, que les forces de maintien de la paix ne doivent jamais se croire au-dessus de la loi. Il est capital que l'ONU rédige dès que possible une déclaration dans laquelle elle affirmera haut et fort

que tous les membres de son personnel respecteront les normes qu'elle a elle-même établies, a souligné Amnesty International, en ajoutant : « Nous espérons qu'à l'avenir, toute violation commise par le personnel de l'ONU fera l'objet d'une enquête minutieuse. Nous demandons au Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, dès que ce nouveau poste sera pourvu, de s'assurer que cela soit fait. Sinon, la question déterminante "qui surveille ceux qui surveillent " restera toujours sans réponse. »

Pour l'instant, trois représentants d'Amnesty International sont au Mozambique, pour observer le déroulement des opérations de maintien de la paix. L'Organisation a fait observer : « Ce pays offre une chance importante de promouvoir le respect des droits de l'homme dans une société déchirée par plus de quinze ans de guerre. »

« Il est impératif que les droits de l'homme soient respectés et promus au Mozambique, et nous exhortons l'ONU à souscrire à notre programme en 15 points lors de ses opérations dans le monde entier, notamment au Cambodge, en Haïti, au Libéria, au Rwanda, en Afrique du Sud et en Bosnie-Herzégovine », a conclu Amnesty International.

FIN DU COMMUNIQUÉ